



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/732
29 juin 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 28 JUIN 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ALLEMAGNE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Cachemire, publiée le 24 juin 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Dieter KASTRUP

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne
sur le Cachemire publiée le 24 juin 1999

L'Union européenne rappelle ses déclarations antérieures sur le Cachemire et réitère les vives préoccupations déjà exprimées à Cologne par les chefs d'État et de gouvernement du G-8 face à la poursuite des affrontements militaires au Cachemire à la suite de l'infiltration, dans la région de Kargil, d'éléments armés qui ont illégalement franchi la ligne de contrôle. L'Union européenne demande le retrait immédiat des éléments infiltrés et engage les deux pays à oeuvrer en faveur de l'arrêt immédiat des combats, à respecter pleinement la ligne de contrôle et à empêcher toute nouvelle infiltration au-delà de la frontière. Afin d'apaiser les tensions dans la région, l'Inde et le Pakistan devraient faire preuve de la plus grande modération et reprendre le dialogue conformément aux engagements qu'ils ont pris au niveau bilatéral et à la Déclaration de Lahore.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre et Malte, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.
